



Vol simple suite a un portefeuille trouvé sur la voie publique

Par **patrick068**, le **13/01/2009** à **08:17**

bonsoir, mon fils est convoqué au tribunal pour vol simple dans le courrier il est précisé : frauduleusement soustrait des valeurs a autrui 20 euro dans un portefeuille perdu sur la voie publique suite a une bagarre qui a eu lieu devant une salle mais dont mon fils n'a pas participer.
que risque t'il et aura t'il un casier car travaillant a l'aéroport il ne doit pas avoir de casier, merci d'avance